



Entreprise

## FORMATION INTERNE ACCOMPAGNÉE

# DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE INNOVANTE DE RECRUTEMENT ET D'INTÉGRATION DE SALARIÉS

### FORMATION INTERNE ACCOMPAGNÉE

qu'est-ce que c'est ?

Une prestation d'accompagnement et de conseils pédagogiques pour **organiser et déployer la formation interne** dans votre entreprise.

## 1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés relevant du champ d'intervention d'Opco EP excepté les structures des branches professionnelles suivantes :

- Industries de la sérigraphie et des procédés d'impression numérique connexes ;
- Entreprises de logistique de communication écrite directe ;
- Imprimerie de labeur et Industries Graphiques ;
- Entreprises privées de services à la personne ;
- Assainissement et maintenance industrielle.

## 2 Avantages

- **Bénéficier** de l'accompagnement d'un expert en pédagogie.
- **Limiter** les freins au départ en formation des salariés.
- **Encourager** la transmission des savoirs entre pairs.
- **Valoriser** les compétences internes de votre entreprise.
- **Sécuriser** les parcours professionnels de vos salariés.

Plus d'informations :  
[opcoep.fr](http://opcoep.fr)

## 3 Contenu

Après analyse de votre besoin par votre conseiller Opco EP, vous êtes accompagné par un expert pour :

- **construire** le parcours de formation ;
- **identifier** le formateur interne ;
- **organiser** la mise en oeuvre de la formation et ses résultats ;
- **sécuriser** le dispositif pour assurer son financement.

## 4 Financement

- La prestation d'accompagnement est prise en charge à 100% par Opco EP avec un cofinancement du conseil régional.
- Coûts pédagogiques et frais de salaire sur une base forfaitaire de 12€ HT financé à 70% par Opco EP avec un cofinancement du conseil régional\*.

\* Participation à hauteur de 30% par l'entreprise.

## 5 Démarche

Contactez votre **conseiller Opco EP** :  
[opcoep.fr/mon-conseiller](http://opcoep.fr/mon-conseiller)